



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LECTURES SPECTACLES - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT  
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC SHINE ! PROD**

Considérant que dans le cadre du Contrat Territoire Lecture, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane organise des manifestations de mise en valeur du livre et de la lecture à destination des bibliothèques du territoire,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2024, la Communauté d'Agglomération organisera des lectures-spectacles le samedi 5 octobre à Locon, le samedi 12 octobre à Barlin, le samedi 9 novembre à Haisnes et le samedi 14 décembre à Auchel,

Considérant que Shine !Prod présente les qualités requises pour proposer une lecture spectacle,

En application de l'article R.2122-3 3° du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec **Shine ! Prod** dont le siège social est situé à Amiens (80000), 9 bis rue des Clairons, ayant pour objet quatre représentations du spectacle «Forêt » le samedi 5 octobre 2024 à Locon, le samedi 12 octobre 2024 à Barlin, le samedi 9 novembre 2024 à Haisnes et le samedi 14 décembre 2024 à Auchel et ce pour un montant total de 4 952,00 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec **Shine ! Prod** dont le siège social est situé à Amiens (80000), 9 bis rue des Clairons, ayant pour objet quatre représentations du spectacle «Forêt » le samedi 5 octobre 2024 à Locon, le samedi 12 octobre 2024 à Barlin, le samedi 9 novembre 2024 à Haisnes et le samedi 14 décembre 2024 à Auchel et ce pour un montant total de 4 952,00 euros net de taxes

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.



**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .2.1. AOUT 2024

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **21 AOUT 2024**

Et de la publication le : **21 AOUT 2024**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**LECONTE Maurice**